

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Jacqueline MARQUEZ qui a donné pouvoir à Michel ENCELLE.

Mr Thierry BAGAIT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- Approbation du dernier conseil
  1. Taux d'imposition 2016
  2. Budget Primitif COMMUNE 2016
  3. Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2016
  4. Budget Primitif EAU 2016
  5. Budget Primitif LOTISSEMENT DE LA VIGNE 2016
  6. Subvention Football Club Réméréville
- Questions diverses

### COMPLEMENT A L'ORDRE DU JOUR :

7. Demande de subvention Fond de Soutien 2016 pour les travaux d'accessibilité

### Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 14/03/2016 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 17/03/2016.

### 1. Taux d'imposition 2016 (7.2.1 – vote des taux d'imposition)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016, c'est-à-dire :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation :        | 16,76 % |
| • Taxe foncière (bâti) :     | 11,38 % |
| • Taxe foncière (non bâti) : | 28,91 % |
| • CFE :                      | 14,70 % |

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

## **2. Budget Primitif COMMUNE 2016 (7.1 – décisions budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de la commune par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 484 157,11 €

Recettes : 484 157,11 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 305 206,81 €

Recettes : 305 206,81 €

## **3. Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2016 (7.1 – décisions budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de l'assainissement par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 79 959,70 €

Recettes : 79 959,70 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 172 438,31 €

Recettes : 172 438,31 €

## **4. Budget Primitif EAU 2016 (7.1 – décisions budgétaires)**

Après présentation du budget primitif de l'eau par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 16 546,71 €

Recettes : 16 546,71 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 30 246,89 €

Recettes : 30 246,89 €

## **5. Budget Primitif LOTISSEMENT 2016 (7.1 – décisions budgétaires)**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du lotissement de la Vigne au conseil municipal et après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les montants suivants :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 542 849,82 €

Recettes : 542 849,82 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 449 596,98 €

Recettes : 449 596,98 €

## **6. Subvention Football Club Réméréville 2016 (7.5 – subventions)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association Football Club de Réméréville.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:**

- ✓ De ne pas octroyer de subvention à l'association Football Club de Réméréville
- ✓ De proposer de prêter gracieusement le terrain de sport de Courbesseaux pour les entraînements qui sera pourvu d'éclairage.

## **7. Demande de subvention Fonds de soutien 2016 pour les travaux d'accessibilité (7.5 – subventions)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Elle est composée de deux enveloppes :

- 1) 500 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.
- 2) 300 M € sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas renouvelé en 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie, église et cimetière, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles et devant être engagés à bref délai (courant 2016).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- CONSIDERANT que les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie, église et cimetière, sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local,
- APPROUVE le programme de travaux présenté par :

- le maître d'œuvre BAC RENOVIS de LUNEVILLE, d'un coût estimatif global de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC,
  - le maître d'œuvre BAC RENOVIS de LUNEVILLE, d'un coût estimatif global de 41 380 € HT soit 49 656 € TTC,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre des Fonds de soutien à l'investissement public local,
  - S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
  - S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 Décembre 2016,
  - S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
  - S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou Mr le 1er Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.